

Economies morales et légitimités politiques au Maghreb

Perspectives comparées sur les sentiments d'injustice et le bien commun

Imed Melliti

imelliti@yahoo.fr



Maître de conférence
au département de
sociologie de
l'Institut supérieur
des sciences
humaines de Tunis –
Université de Tunis
El Manar

Contexte et questionnements

La réflexion et l'enquête collectives que nous comptons initier dans le cadre de ce programme de recherche n'est pas sans rapport avec les bouleversements de ce que l'on appelle désormais, et par commodité, le « printemps arabe ». Elle a pour ambition de croiser les travaux de recherche sur des mouvements protestataires et des enjeux similaires sur la rive Nord de la Méditerranée, comme celui des « indignés ».

L'objectif du programme est d'aller au-delà des manifestations politiques apparentes de ces mouvements, pour interroger leurs ressorts profonds en termes de légitimité politique, à travers la définition d'un seuil de tolérance en rapport aux expériences et à la perception des « injustices ». Les mouvements protestataires qui ont accompagné les « révolutions » du « printemps arabe » et, avant elles, plusieurs mobilisations collectives et émeutes (telles que celles du bassin minier en Tunisie), ont révélé au grand jour la crise du modèle de justice sociale édifié par les États postcoloniaux et articulé autour de la méritocratie scolaire et de l'État-providence (et, dans le cas de la Libye et de l'Algérie, autour de la redistribution des produits de la rente

pétrolière). Ce modèle a été progressivement et profondément écorné par les plans d'ajustement structurel et la libéralisation de l'économie, mais aussi par la dérive autoritaire et la corruption qui sévissent sur l'ensemble de la région. Il est paradoxal que la chute grandissante du modèle en question ne l'empêche pas de continuer de structurer, dans plusieurs pays, les attentes des populations vis-à-vis de l'État, « encore vu comme "espérance" et comme planche de salut dans les imaginaires locaux après deux décennies de réformes néolibérales consommées » (Allal, Bennafla, 2011). Les revendications des jeunes et particulièrement les diplômés d'entre eux (Emperador, 2007), en matière d'accès à l'emploi et à une forme de citoyenneté réelle et non seulement juridique, expriment l'ampleur des frustrations générées par ce décalage entre, d'un côté, les imaginaires et les attentes des populations et, de l'autre, les effets désormais limités de l'action distributive de l'État et les conséquences d'un modèle politique clientéliste et népotiste mis en place au fil du temps (Melliti, 2011).

Le malaise collectif qui est à l'origine du tournant politique des « révolutions » arabes et des mouvements de protestation politique et sociale qui lui succèdent (manifestations, sit-in et grèves), ne peut être analysé et compris que si l'on arrive à explorer les représentations collectives, notamment en matière de justice sociale et du rôle de l'État en tant que garant de l'égalité en dignité et de l'égalité des chances entre citoyens. Il est important de savoir sur quelle base et en fonction de quels registres de normativité se construit aujourd'hui la définition du « juste » et de « l'injuste ». Où se situent les seuils de tolérance aux écarts par rapport aux normes de justice ? Quelles sont les représentations du rôle de l'État en la matière ? Dans quelle mesure il continue d'être perçu comme le garant d'un seuil minimum de redistribution des ressources et comme arbitre dans la définition du « bien commun » ? De quel crédit de confiance disposent les institutions, les pouvoirs publics et les élites politiques dans l'exercice de ce rôle ? Il est aussi important d'explorer les situations perçues comme injustes et les émotions qu'elles suscitent.



© www.elkasbah.net

Leviers théoriques

Deux entrées conceptuelles offrent une assise théorique à notre entreprise : les économies morales et les sentiments d'injustice.

L'utilisation du concept d'économie morale, pour aborder les dynamiques de conflit qui traversent l'ensemble du Maghreb et des pays du « printemps arabe », fait sens dans un contexte particulier qui cristallise des enjeux tout aussi particuliers. « Les faits moraux ne sont pas entièrement séparables des autres dimensions de la réalité sociale, notamment politique, et [...] l'originalité de la démarche anthropologique ou sociologique peut être de mettre au jour cette impureté de la morale », écrit D. Fassin (2012). Le concept d'économie morale permet, de son côté aussi, de rendre compte de cette impureté de la morale, en l'inscrivant dans des trames de normativités et des logiques d'évaluation situées historiquement et vouées à se moduler en fonction des échelles, des référents et des contextes. Moins centré sur l'analyse des mouvements protestataires en tant qu'événements politiques, le concept d'économie morale, proposé par E. P. Thompson (1963, 1971) et repris par J. Scott (1976), est censé fournir une clef de lecture des « conditions de possibilité » de ces mouvements. Il a pour mérite de réhabiliter le rôle des affects et des émotions dans l'explication des mobilisations collectives et de certains tournants politiques majeurs, sans verser pour autant dans un psychologisme intenable, dans la mesure où il n'aborde pas la dimension psychologique en tant que telle, en braquant l'attention sur des paramètres situés, tantôt, en amont (ce qui provoque l'indignation ou la rage) ; tantôt, en aval de cette dimension (ses retombées au niveau du politique et de la délégitimation de ses institutions).

La pertinence du concept d'économie morale est d'autant plus grande que la caducité des approches culturalistes rend nécessaire la prise en compte de la diversité des référents d'évaluation analytiques qui s'ensuit : espaces publics national et international, Droits de l'Homme, raison humanitaire, logiques institutionnelles, communautaires ou corporatistes, expérience quotidienne, etc. Dans l'ensemble du Maghreb et des pays

du « printemps arabe », la montée de l'hétérogène n'est pas que politique et idéologique ; c'est aussi une montée des tensions morales. Au niveau de l'espace public, à une économie morale de surplomb imposée par la langue de bois officielle, par l'État et une société civile « à la solde », se substitue une autre économie plus éclatée où se télescopent les registres et les répertoires d'évaluation. La prolifération des « affaires » témoigne de l'éclatement et de l'affrontement entre ces registres.

La deuxième voix dans laquelle s'engage ce programme de recherche est celle de l'exploration proprement dite des sentiments d'injustice. Dans quelle matrice sociale s'élaborent les jugements de justice et, plus particulièrement, les sentiments d'injustice : celle des déterminations sociales, celle encore de la subjectivation éthique ou, enfin, celle des « frustrations relatives » générées soit par l'écart entre ce qu'un individu estime devoir avoir et ce qu'il a, soit par la comparaison entre ce qu'un individu a et ce que d'autres ont (Stouffer *et al.*, 1949 ; Boudon, 1995) ? Autour de quelles situations typiques se cristallise l'essentiel des sentiments d'injustice (Guibet Lafaye, 2012) : le non-respect des principes de justice distributive, l'idée d'une anomalie scandaleuse dans le fonctionnement d'une situation ou, plus généralement, de l'ordre du monde, le constat de non-respect de principes formels et procéduraires, le sentiment d'impuissance face à un pouvoir abusif ?



© D.R.

Afin d'explorer les sentiments d'injustice, il faut mettre l'accent simultanément sur trois niveaux d'analyse : (1) les principes qui commandent éthiquement la distinction entre le juste et l'injuste ; (2) la rhétorique

sociale à travers laquelle s'expriment ces sentiments ; (3) les situations typiques susceptibles d'être interprétées comme injustes. Il est important au premier chef de comprendre, d'une part, les articulations qui permettraient le passage d'une conception macrosociale (idéal social, convictions politiques et idéologiques, etc.) de la justice à la microjustice et *vice versa* ; et de saisir, d'autre part, le rapport entre les expériences personnelles ou directes des situations d'injustice et des représentations *a priori* du juste et de l'injuste structurées autour d'un certain nombre de principes partageables. Les sentiments d'injustice étant d'abord une affaire d'intersubjectivité, comment se décline alors la conjonction entre le réel et sa lecture et l'idéal dans la définition des situations d'injustice et dans la formulation des jugements les concernant ? À quel point les expériences quotidiennes et les parcours personnels (mobilité ascendante ou descendante) jouent un rôle déterminant (Dubet, 2006) dans la formation des conceptions de la justice ? « Les raisonnements immanents aux jugements normatifs et aux jugements de justice sont issus plus ou moins directement d'un entrelacs de principes, d'évidences empiriques, logiques ou morales, dont certains sont universels, tandis que d'autres sont indexés sur le contexte [...], écrit C. Guibet Lafaye (2012). Par ailleurs, il est certain que les sentiments d'injustice ne sont en rien une simple projection des inégalités réelles ou objectives. S'il est intéressant de voir comment des individus en viennent à accepter les inégalités et à construire un sentiment de fatalité qui accompagne cette acceptation, il est aussi pertinent de chercher à comprendre qu'est-ce qui ferait que cette évidence d'un monde « normalement » injuste vienne à se rompre et que certaines situations inégalitaires puissent devenir « inacceptables ».

Approche méthodologique

Les orientations méthodologiques qui sous-tendent l'ensemble des activités projetées par ce programme se structurent autour d'une démarche *sociologique* et *anthropologique* attentive à des niveaux d'analyse qui relèvent à la fois du *micro* et du *macrosocial*, le juste étant défini tantôt

en référence à des situations vécues et, plus précisément, à des « manquements » normatifs repérés à travers l'expérience quotidienne, tantôt en évoquant toutes sortes de dissymétries entre groupes, régions, communautés et en référence à la représentation de ce qui serait un monde « juste ». À dominante sociologique et anthropologique, le programme est néanmoins ouvert aux autres sciences sociales.

Le *comparatisme* est au cœur du dispositif d'analyse et de réflexion qui sera mis en place dans le cadre du programme. Il représente une forme d'expérimentation *in vivo* du fonctionnement des jugements de justice. La comparaison entre sociétés différentes du point de vue de leurs structures sociales et ethniques, de leurs expériences dans la transition vers la démocratie et, avant cela, de la construction de l'État postcolonial et de la dérive autoritaire, crée les conditions d'une manipulation des paramètres les plus significatifs : l'existence ou non d'une économie de rente, le degré de régulation des inégalités par l'État, l'enracinement des valeurs démocratiques et de l'engagement citoyen, le poids différentiel des valeurs religieuses et séculières, etc. Cela est d'autant plus important que dans la démarche qualitative que nous allons principalement adopter, l'intelligibilité tient, dans une large mesure, à l'articulation et à la confrontation entre systèmes de sens et contextes.

Bien que nous soyons conscients des difficultés qui entourent cette entreprise, la démarche adoptée par ce programme se veut *compréhensive* et *qualitative*. Notre objectif n'étant pas de centrer l'analyse sur les jugements de justice produits par les « entrepreneurs de la morale », il est évident que nous aurons assez de peine à les cerner dans l'implicite des discours ordinaires. Malgré cette difficulté, il nous semble primordial de pouvoir focaliser l'investigation sur la subjectivité éthique et sur les cadres évaluatifs mobilisés par les acteurs sociaux ordinaires. Aussi, notre attention portera-t-elle beaucoup moins sur les turbulences politiques et sur les mobilisations collectives majeures que sur l'ordinaire des luttes et des résistances au quotidien et sur la rhétorique protestataire qui les accompagne.

Bibliographie

- Allal A., Bennafla K., 2011, « Les mouvements protestataires de Gafsa (Tunisie) et Sidi Ifni (Maroc) de 2005 à 2009. Des mobilisations en faveur du réengagement de l'Etat ou contre l'ordre politique ? », *Revue Tiers Monde*, Hors-série, 27-45.
- Boudon R., 1995, *Le Juste et le Vrai*, Paris, Fayard.
- Dubet F., 2006, *Injustices. L'expérience des inégalités au travail*, Paris, Seuil.
- Emperador M. B., 2007, « Diplômés chômeurs au Maroc : dynamiques de pérennisation d'une action collective plurielle », *L'Année du Maghreb*, III, 297-311.
- Fassin D., 2012, « Vers une théorie des économies morales », in D. Fassin, J.-S. Eideliman, *Economies morales contemporaines*, Paris, La Découverte.
- Guibet Lafaye C., 2012, *Le juste et l'inacceptable. Les sentiments d'injustice contemporains et leurs raisons*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne.
- Melliti I., 2011, « Les jeunes et le travail en Tunisie », in Vultur M. et Mercure D. (dir.), *Perspectives internationales sur le travail des jeunes*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 87-106.
- Scott J., 1976, *The Moral Economy of the Peasant. Rebellion and Subsistence in Southeast Asia*, New Haven, Yale University Press.
- Stouffer S. A., Suchman E. A., De Vinney L. C., Star S. A. et Williams R. M., 1949, *The American Soldier. Adjustment during Army Life*, Princeton, Princeton University Press.
- Thompson E. P., 1968, *The Making of the English Working Class*, Londres, Penguin Books.
- Thompson E. P., 1971, « The Moral Economy of the English Crowd in the Eighteenth Century », *Past and Present*, 50, 76-136.



Arrivées

Karima Dirèche, historienne et chargée de recherche au CNRS est la nouvelle directrice de l'IRMC depuis septembre 2013 ; **Imed Melliti**, Maître de Conférences en sociologie a rejoint l'IRMC en tant que chercheur détaché de l'Université de Tunis ; **Jérôme Heurtaux**, Maître de Conférences en science politique à l'Université Paris Dauphine a rejoint l'IRMC en contrat MAEE ; **Enrique Klaus**, politologue a rejoint l'IRMC en contrat MAEE ; **Aymen Belhaj**, doctorant en géographie a rejoint l'IRMC en contrat de mobilité internationale CNRS ; **Sarah Adjel**, doctorante en histoire, a rejoint l'IRMC en tant que boursière d'aide à la mobilité internationale ; **Nessim Znaien**, doctorant en histoire, a rejoint l'IRMC en tant que boursier d'aide à la mobilité internationale.

Départs

Pierre-Noël Denieuil, sociologue a quitté ses fonctions de direction à l'IRMC ; **Chérif Ferjani**, politologue a terminé sa délégation CNRS ; **Sihem Najar**, sociologue, a réintégré l'Université de Tunis ; **Charlotte Jelidi**, historienne de l'art, a terminé son contrat postdoctoral à l'IRMC ; **Stéphanie Pouessel**, anthropologue, a terminé son contrat postdoctoral à l'IRMC ; **Irène Carpentier**, doctorante en géographie, a terminé sa bourse d'aide à la mobilité internationale à l'IRMC ; **Nadia Benalouache**, doctorante en géographie, a terminé sa bourse d'aide à la mobilité internationale à l'IRMC ; **Remi Valentie**, informaticien, a terminé son volontariat international en administration à l'IRMC.